

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2012**

Délibération
n° 2012.02.021

ORU Ma Campagne :
convention portant
subventionnement
par l'ANRU d'une
opération de location
accession à la
propriété

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2012**

Secrétaire de séance : Nicolas BALEYNAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMAI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Catherine PEREZ à Dominique THUILLIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2012

**DELIBERATION
N° 2012.02.021**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
RENOUVELLEMENT URBAIN

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**ORU MA CAMPAGNE : CONVENTION PORTANT SUBVENTIONNEMENT PAR L'ANRU D'UNE
OPERATION DE LOCATION ACCESSION A LA PROPRIETE**

Le GrandAngoulême, en tant que porteur de projet des opérations de renouvellement urbain (ORU), a été sollicité par l'OPH de l'Angoumois dans le cadre de la réalisation de 8 logements individuels en accession à la propriété (PSLA) sur le site de Ma Campagne, pour signer la convention de participation financière de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Cette convention n'a aucune conséquence en matière financière pour le GrandAngoulême mais confirme la participation de l'ANRU à l'opération, à savoir 10 000 € par logements et fixe le prix de vente aux potentiels accédants.

Le prix de vente d'un F3 (70 m²) serait donc de 119 220 € TTC et d'un F4 (86 m²) de 135 976 € TTC.

L'accession à la propriété pourrait intervenir après 5 ans d'occupation en location.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 11 janvier 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER, dans le cadre du projet de rénovation urbaine, la convention portant subventionnement par l'ANRU de l'opération de location accession à la propriété pour 8 logements réalisés par l'OPH de l'Angoumois sur le site de Ma Campagne.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
(4 abstentions Mme Feuillade-Masson, MM. Baleynaud, Peslerbe et Bonnet)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

07 février 2012

Affiché le :

07 février 2012